

# INFO CSE

## INSCRIPTIONS PARTICIPATION VACANCES 2026

Afin de pouvoir bénéficier de la participation du CSE pour les vacances 2026, il est obligatoire de vous préinscrire au CSE. Il vous suffira de déposer au CSE ou de retourner par mail le formulaire joint à cette information avant le 5 décembre 2025.

Au moment de l'inscription, peu importe votre destination et les dates retenues, seule compte la durée prévue de votre séjour : **1 ou 2 semaines (7 ou 14 nuitées)**. En sachant que la participation du CSE ne sera accordée que pour 2 semaines maximum qu'elles soient consécutives ou fractionnées ! Votre location doit obligatoirement se situer à plus de 80 km du domicile. **Il est possible de réserver à plusieurs endroits sur une même semaine, sous condition qu'il n'y ait pas d'interruption durant la semaine (vacances itinérantes).**



## Fonctionnement de la commission :

- A l'issue des inscriptions, le CSE vous confirmera si vous êtes retenu pour la participation 2026.
- **Dès à présent, le salarié réserve lui-même ses vacances. La participation sera versée à l'issue du séjour, sur présentation d'une facture nominative acquittée.**
- Pour les séjours itinérants, il vous faudra fournir au CSE : une facture pour chaque nuitée.
- La participation du CSE est établie par tranche comme suit :  
**100€ pour un coût de séjour par semaine de 250€ et plus**  
**90€ pour un coût de séjour par semaine de 200 à 249€**  
**80€ pour un coût de séjour par semaine de 150 à 199€**  
**70€ pour un coût de séjour par semaine de 100 à 149€**  
**60€ pour un coût de séjour par semaine de - de 100€**

*En cas de dépassement du budget prévisionnel, le CSE s'autorise à mettre en place des critères de sélection. La priorité sera donnée :*

- 1 *Au salarié n'ayant pas bénéficié des vacances familiales sur les 2 dernières années.*
- 2 *Au salarié n'ayant pas bénéficié des vacances familiales en 2025.*
- 3 *Au salarié ayant bénéficié d'1 semaine de participation aux vacances familiales en 2025.*
- 4 *Au salarié ayant bénéficié de 2 semaines de participation aux vacances familiales en 2025.*